

Expérimentation
« Articulier l'évaluation par compétences et l'usage de la note »
Note technique

Fiche 3

Principe et objectifs

L'objectif est d'étendre le champ de ces expérimentations dont le principe n'est pas la classe sans note mais la recherche d'un équilibre entre l'évaluation par compétences et l'usage de la note. Le principe est de faire reculer la note là où elle joue un rôle négatif en phase d'apprentissage, mais de la conserver là où elle donne satisfaction, essentiellement dans la communication aux parents. Dans certaines disciplines, notamment celles qui donnent lieu à une épreuve ponctuelle au DNB, il sera vraisemblablement indispensable de conserver des évaluations traditionnelles, au moins sur le niveau troisième. Dans d'autres disciplines, ces pratiques ont déjà disparu. L'expérimentation proposée laisse suffisamment de souplesse pour que dans tous les cas les équipes enseignantes mettent en place une évaluation des élèves qui ne remette pas en cause les impératifs de chaque discipline.

Ce principe est adossé à la description que donne Philippe Perrenoud des différentes fonctions de l'évaluation. Sur ces quatre fonctions, formative (la plus essentielle), certificative, diagnostique et de communication (vers les familles et l'institution), seule la dernière est remplie efficacement par la note.

L'idée retenue est donc de réserver l'évaluation notée à la seule fonction de communication et de mettre en œuvre pour le reste une évaluation par compétences.

C'est bien aussi le principe mis en œuvre dans beaucoup d'expériences déjà en cours. L'objectif est maintenant d'expérimenter beaucoup plus largement ce type d'organisation de l'évaluation des élèves. Il apparaît indispensable pour aller plus loin que des expérimentations soient menées collectivement.

Deux types d'équipes enseignantes peuvent s'engager dans une telle démarche : ***des équipes disciplinaires ou des équipes pédagogiques de classe***, donc interdisciplinaires. Dans le premier cas, chaque équipe disciplinaire pourra choisir les classes dans lesquelles elle mène son expérimentation, le principe de généraliser l'expérience à l'ensemble du collège n'est pas à exclure. Dans le second cas, l'équipe interdisciplinaire qui s'engage essaiera autant que possible que l'ensemble des disciplines soient partie prenante de l'expérience. Elle essaiera également de ne pas s'engager sur une seule classe.

Dans tous les cas, l'expérience ne devra pas porter exclusivement sur des classes de sixième. Bien au contraire, on essaiera d'impliquer le niveau troisième. L'objectif n'est pas en effet de réserver cette évolution au niveau sixième qui est à la fois le plus proche de l'école primaire et celui qui a déjà fait l'objet de la majorité des expériences passées. L'objectif est bien de couvrir le collège dans son intégralité et, pour cela, la classe de troisième est celle sur laquelle les résultats peuvent s'avérer comme étant les plus probants. Notamment, le résultat des élèves sur les épreuves de l'examen du DNB constitue un repère permettant d'évaluer objectivement les effets de l'expérimentation.

Fiche 4

Description du type d'expérimentation attendue

1. L'expérimentation court sur l'année entière. Elle est organisée par périodes, la période retenue pouvant être le demi-trimestre ou le trimestre (avec une préférence pour le demi-trimestre).
2. L'évaluation des élèves s'effectue par compétences durant la période mais une note est transmise à la famille à la fin de chaque période.
3. L'équipe fait le choix d'organiser ou non, à la fin de chaque période, une évaluation sommative, notée sur 10. Si elle existe, cette évaluation sommative doit donner lieu à une seconde chance pour les élèves.
4. Dans tous les cas, une note est transmise aux familles en fin de période.
 - a. Si aucune évaluation sommative n'a eu lieu, la note sera établie à partir du bilan de compétences de la période.
 - b. Si une évaluation sommative a eu lieu, la note finale sera obtenue en additionnant :
 - i. la note sur 10 obtenue sur l'évaluation de fin de période
 - ii. la note sur 10 traduisant le bilan de compétences de la période.
5. L'évaluation par compétences mise en place doit intégrer une autoévaluation conséquente des élèves. Cette organisation relève de la responsabilité de l'équipe qui expérimente et de son pilote. La DAFOP et les IA-IPR peuvent fournir un soutien à cette organisation.
6. L'organisation de la seconde chance dans le cas où on a retenu le principe d'une évaluation sommative de fin de période vise deux objectifs principaux :
 - a. Limiter l'enjeu et le stress générés par l'évaluation.
 - b. Donner une valeur formative à cette évaluation. Pour cela, il est indispensable que l'élève dispose dans la période située entre la remise de sa copie de la première évaluation et la tenue de la deuxième puisse retravailler avec profit (soutien et temps suffisant sont donc indispensables)

En cas de recours à la seconde chance, la note retenue sera la meilleure des deux et non une moyenne.